

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2111-2017/ARR/DC

du : 21/07/2017

AMPLIATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Commissaire délégué | 1 |
| Trésorier | 1 |
| DJA-Doc | 1 |
| JONC | 1 |
| Archives NC | 1 |
| DC | 1 |
| Intéressés | 8 |

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté modifié n° 1524-2015/ARR/DC du 2 juillet 2015
portant désignation de personnes qualifiées au sein du jury des aides à la création artistique**

Abrogé par :

- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 16-2001/APS du 14 juin 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;

Vu l'arrêté modifié n° 1524-2015/ARR/DC du 2 juillet 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein du jury des aides à la création artistique ;

Vu le rapport n° 26740-2017/1-ACTS/DC du 7 juillet 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté du 2 juillet 2015 susvisé, est réécrit comme suit :

(172) Au sein du jury des aides à la création artistique :

- *désignation de monsieur Pétélo Tuilalo et de monsieur Henri Gama qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la création en arts visuels ou d'une aide à l'exposition ;*

- *désignation de monsieur Jean-Brice Peirano et de monsieur Manuel Castejon qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à l'accompagnement à l'écriture et d'une aide à l'édition ;*
- *désignation de monsieur Evarist Wayaridri et de madame Alexandra Gardner qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la création musicale ;*
- *désignation de madame Corinne Cumenal et de madame Hélène Singer qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la réalisation de courts-métrages.*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressées.